

*Fondation Edith Seltzer*

# Appartements de Coordination Thérapeutique ACT 05

Gap - Veynes  
Briançonnais - L'Argentière-la-Bessée



Oeuvre d'une résidente des ACT 05

## Pour qui ?

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sont destinés à des personnes malades ayant besoin d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement médico- social de proximité.

## Pour quoi ?

- ▶ l'accès et le maintien dans les soins
- ▶ l'accès aux droits sociaux
- ▶ l'accès à un logement autonome et/ou adapté
- ▶ l'accès à l'autonomie et l'insertion sociale

## Comment ?

- ▶ par l'accompagnement global (social, infirmier, médical et psychologique)
- ▶ en établissant un contrat individualisé dès l'accueil, en anticipant la sortie du dispositif dès l'entrée du résident

## Qui finance ?

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie. Une participation financière de 60€ par mois est demandée aux résidents ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

## Notre équipe

- ▶ Une responsable, une secrétaire, un coordinateur social, une infirmière coordinatrice, un psychologue, un médecin coordonnateur

Les soins médicaux sont réalisés en ville auprès de professionnels de santé publics et privés. Les professionnels des ACT ont un rôle de coordination et d'accompagnement vers les structures de droit commun (hôpitaux, services sociaux, cabinets libéraux). Ils ne réalisent pas de soins.

Les ACT proposent un dispositif "Hors-les-Murs" avec les mêmes missions sans hébergement. Il s'adresse à des personnes vivant dans le Briançonnais, à l'Argentière-la-Bessée, à Gap ou à Veynes, et ce, quel que soit leur lieu de vie (squat, rue, logement précaire, inadapté...).

L'objectif est de déployer des interventions pluridisciplinaires au sein de toutes formes d'habitat auprès d'usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention. N'hésitez à contacter l'équipe pour plus de renseignements.

# Conditions d'admission

Les ACT accueillent sans condition administrative ni de ressources. Le futur résident doit être en capacité d'habiter seul dans le logement. L'équipe l'accompagne en ce sens.

Le dossier de candidature comprend :

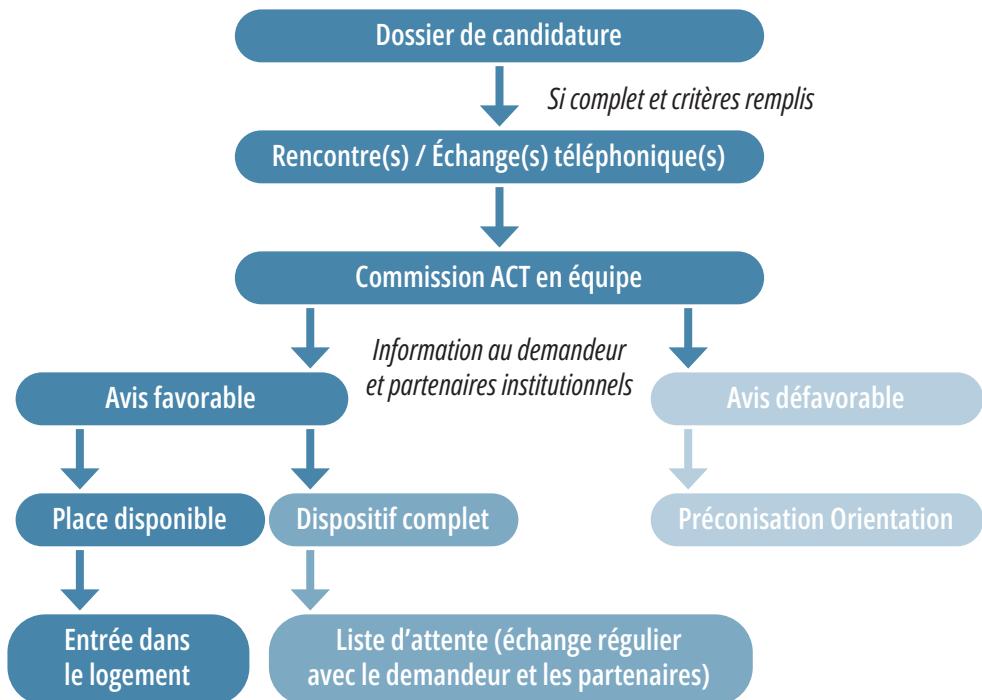
- ▶ un dossier social rempli par le demandeur et un travailleur social
- ▶ un dossier médical à l'attention du médecin coordonnateur
- ▶ une lettre du demandeur

Le dossier complet est étudié par l'ensemble de l'équipe.

Ce dossier est disponible sur [www.fondationseltzer.fr](http://www.fondationseltzer.fr).

Il est à adresser à :

**ACT 05 - Fondation Édith Seltzer**  
**118 route de Grenoble 05107 Briançon**



# un accompagnement sur mesure



## Contactez nous !

ACT 05 Gap  
6 rue Capitaine de Bresson  
05000 Gap  
04 92 55 61 17  
[actgap@fondationseltzer.fr](mailto:actgap@fondationseltzer.fr)

ACT 05 Briançon  
Espace Épicéa - 5 rue Alphand  
05100 Briançon  
04 92 55 34 76  
[act05@fondationseltzer.fr](mailto:act05@fondationseltzer.fr)

Fondation Edith Seltzer

[www.fondationseltzer.fr](http://www.fondationseltzer.fr)